

MARCHER EN GROUPE

GUIDE POUR LES ANIMATEURS



THIRY

AWSR
AGENCE WALLONNE
POUR LA SÉCURITÉ
ROUTIÈRE

 **Wallonie**
sécurité routière
AWSR

Tu as souvent l'occasion de te déplacer avec des groupes d'enfants. Dans ce guide, tu trouveras des informations sur le code de la route et des conseils pour assurer la sécurité de ton groupe.

OÙ MARCHER AVEC TON GROUPE ?

En tant qu'animateur, le code de la route te considère comme le « guide » d'un groupe de piétons et t'offre **deux possibilités**. À toi de choisir la formule qui te permettra de gérer au mieux ton groupe et vous offrira la plus grande sécurité, en fonction :

- du nombre d'enfants
- de leur âge
- de leur comportement (discipliné ou pas)
- de leur expérience de la circulation
- du moment de l'année (tu connais mieux tes animés dans le courant de l'année qu'au début de celle-ci)
- du type de rues (vitesse et nombre de véhicules, présence ou non de trottoirs, etc.).



Prévois suffisamment d'animateurs pour encadrer ton groupe d'enfants et veille toujours à rendre ton groupe le plus compact possible avant tout déplacement.



✓ RÈGLE GÉNÉRALE « PIÉTONS »

Marcher à l'écart de la circulation comme tous les autres piétons et les groupes sans guide



Choisis cette option pour un petit groupe (10 à 15 personnes), c'est toujours plus « safe ».

➔ SUR LE TROTTOIR



➔ **AUX ENDROITS INDIQUÉS PAR CES PANNEAUX : D9,D10,D11**



➔ **SUR L'ACCOTEMENT PRATICABLE*** s'il n'y a ni trottoir, ni aménagement signalé par un des panneaux précédents



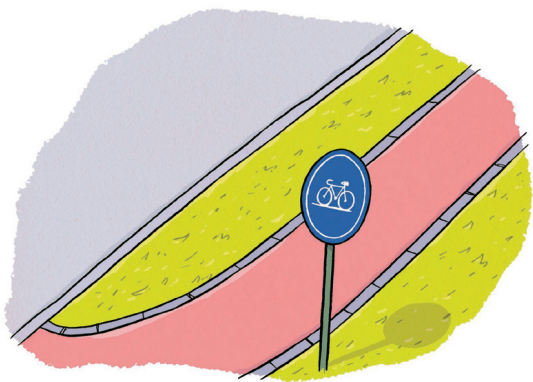
EXCEPTION :
S'IL N'Y A AUCUN AMÉNAGEMENT CITÉ PRÉCÉDEMMENT

➔ **SUR LA ROUTE** à gauche le plus près possible du bord (face aux voitures). Consultez les pages 6 et 7.

** **Accotements** : espaces qui ne sont ni des trottoirs ni des pistes cyclables et qui se trouvent entre la chaussée et un talus, un fossé ou des limites de propriétés (par ex. une bande d'herbe, etc.)*



SUR LA PISTE CYCLABLE, à condition de céder le passage
aux vélos et aux mobylettes



✓ RÈGLE SPÉCIFIQUE « GROUPE DE PIÉTONS AVEC GUIDE »

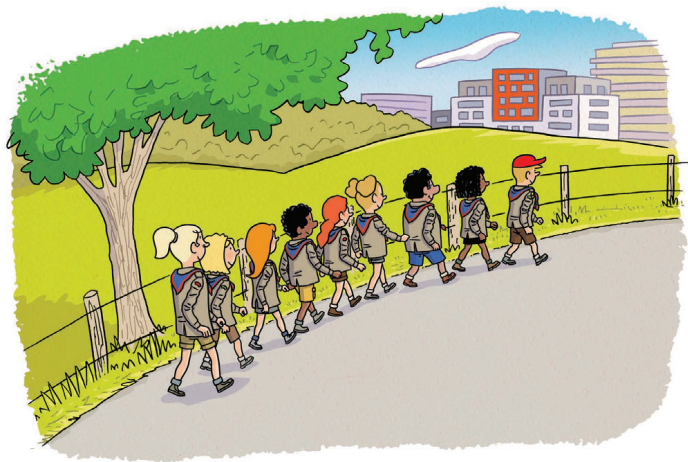
Pouvoir marcher sur la route, même s'il y a des trottoirs, aménagements pour piétons et accotements praticables




Choisis cette option quand ton groupe est relativement important. Attention, ce choix implique de faire circuler ton groupe de manière à ce qu'il soit le plus visible possible pour les conducteurs qui arrivent.

Si tu décides de faire marcher ton groupe sur la chaussée, tu dois faire marcher les enfants :

→ Soit à **GAUCHE** par rapport au sens de leur marche lorsqu'ils empruntent la chaussée ou les bandes latérales.





Le code de la route te permet **TOUJOURS** de faire marcher ton groupe sur la chaussée, même s'il y a des trottoirs, accotements, aménagements pour piétons, pistes cyclables.

POURQUOI ?

Parce que le groupe est parfois plus facile à gérer de cette façon-là. De plus, sur certains trottoirs, les groupes peuvent parfois gêner les autres piétons.

→ Soit à **DROITE**. Les enfants peuvent marcher à plusieurs de front (l'un à côté de l'autre) ou en file indienne, si les circonstances le justifient.



COMMENT FAIRE TRAVERSER TON GROUPE ?

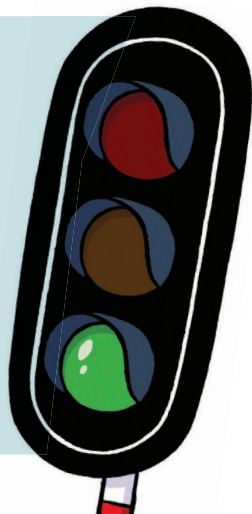
La première chose à faire, c'est de **rendre ton groupe le plus compact possible** et de demander l'attention des enfants, quel que soit l'endroit où vous allez traverser.

➔ TRAVERSER À UN FEU

Bien entendu, tu dois attendre que le feu soit vert pour faire traverser ton groupe. S'il passe au rouge pendant la traversée, les enfants déjà engagés peuvent poursuivre leur traversée. Mais ceux qui n'ont pas encore commencé à traverser au moment où le feu devient rouge devront attendre sur le trottoir que le feu repasse au vert pour effectuer leur traversée et rejoindre le reste du groupe.



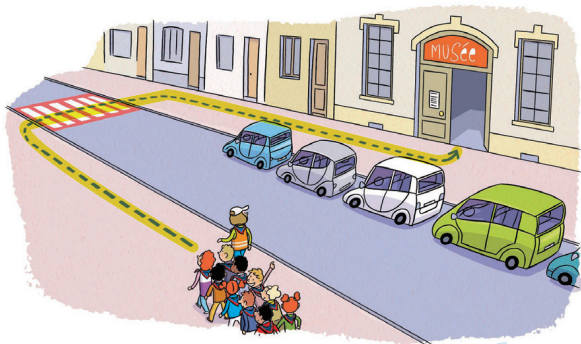
Attends le début d'une phase verte pour commencer la traversée avec ton groupe. En cas de grand groupe, répartis bien les animateurs tout le long de celui-ci. Si une partie des enfants doit attendre parce que le feu piéton est passé au rouge, ils ne seront de la sorte pas seuls de ce côté-là de la route.



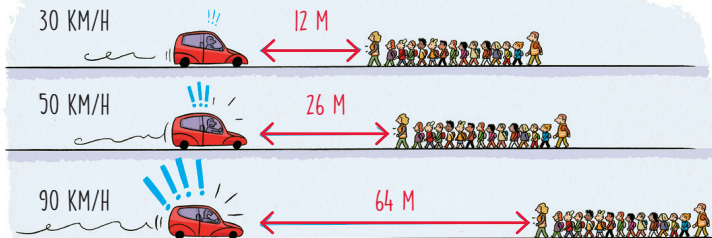
➔ TRAVERSER SUR UN PASSAGE POUR PIÉTONS (SANS FEU NI POLICIER)

Le code de la route vous oblige à aller traverser sur le passage piéton s'il y en a un à moins de 20 mètres.

C'est l'équivalent de 5 voitures garées bout à bout. S'il le faut, allonge un peu ton trajet pour emprunter un passage, même s'il se trouve un peu plus loin, car il vaut le détour. Ce n'est pas un gage de sécurité absolue mais c'est là que les conducteurs s'attendent le plus à vous voir traverser.



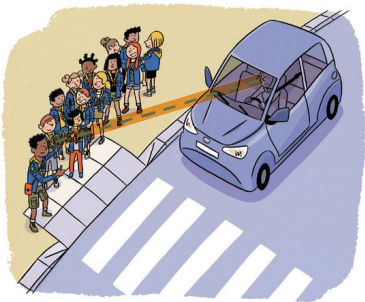
Attends que tout le monde soit rassemblé. En principe, les véhicules qui arrivent doivent s'arrêter pour vous laisser passer mais n'oublie pas qu'une voiture qui arrive ne peut pas stopper net !



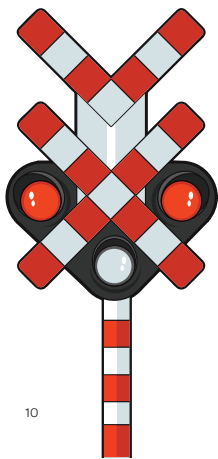
Distance d'arrêt moyenne en fonction de la vitesse, sur route sèche

Avant de commencer à traverser, arrêtez-vous.

Si un véhicule arrive, cherche à croiser le regard du conducteur pour vérifier qu'il va bien s'arrêter et vous laisser passer. Si besoin, communique par gestes. En cas de doute, laisse passer le véhicule. Et naturellement, c'est à faire pour les conducteurs qui viennent des deux côtés.



Attention si vous circulez dans une ville où il y a des trams : le tram est toujours prioritaire !

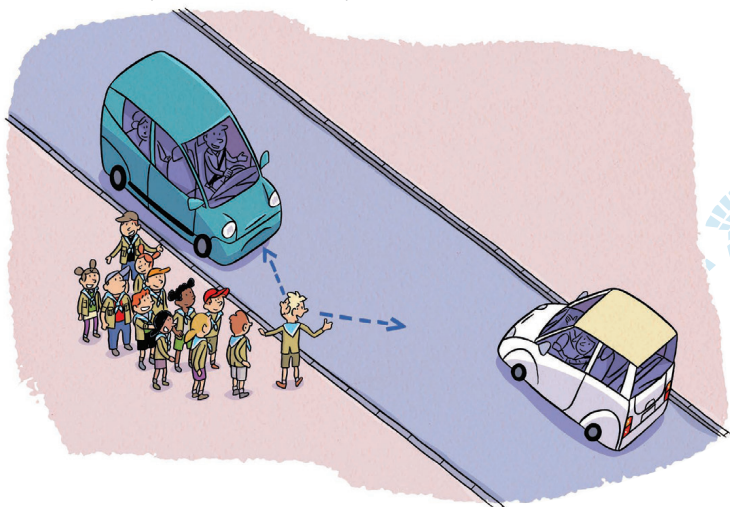


Si tu croises des voies de chemin de fer sur ta route, n'oublie pas qu'il est interdit de marcher le long ou de les traverser en dehors des passages à niveau. Aux passages à niveau, tout le monde doit s'arrêter lorsque les feux rouges clignotent, la sonnerie retentit et les barrières sont fermées ou en mouvement. Attends bien que les barrières se lèvent et que le feu passe au blanc pour traverser avec ton groupe. Un train peut en cacher un autre.

➔ TRAVERSER SANS PASSAGE POUR PIÉTONS À MOINS DE 20 MÈTRES

Sans passage pour piétons, **tu dois absolument attendre qu'il n'y ait plus de voiture qui arrive**. Quand le groupe a commencé à traverser, les conducteurs qui arrivent ensuite ne peuvent pas le couper et doivent vous laisser terminer votre traversée.

Si un véhicule s'arrête pour vous laisser passer, **vérifie bien que la voie est libre de l'autre côté aussi**. Ne commence à faire traverser ton groupe que si les voitures venant des deux sens se sont arrêtées pour vous laisser passer !



Vérifie que le véhicule qui s'arrête pour vous n'est pas dépassé par un autre qui viendrait couper votre trajectoire. En cas de chaussée à deux fois deux bandes, sois encore plus vigilant !

Pour traverser, rappelle-toi le principe du « **bien voir et être vu** ». Choisis un endroit où la visibilité est bonne des deux côtés de la route et surtout un endroit où vous êtes visibles ! À éviter à tout prix : les virages, les sommets d'une côte ou derrière un obstacle visuel (bus, arbre, panneau), etc.



TOUJOURS VISIBLES !

Visibilité, c'est le maître-mot ! Sur la route, tu dois rendre ton groupe visible à tout instant.

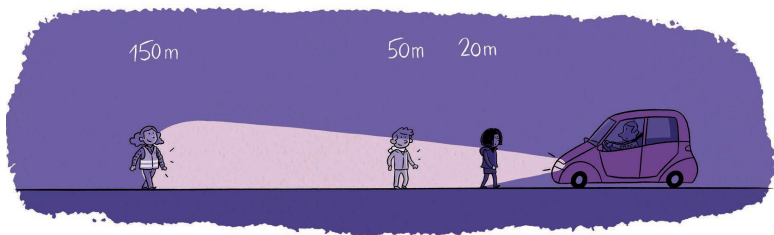



En journée, ce sont les couleurs vives et fluo qui sont les plus utiles.



En soirée et lorsqu'il fait noir, ce sont les éléments rétro-réfléchissants qui vous permettent d'être mieux vus par les conducteurs.

- Si vous portez tous des vêtements foncés, vous serez presque invisibles. Un conducteur ne vous verra dans la lumière de ses phares que lorsqu'il sera à 20 mètres de vous.
- Si vous portez des vêtements clairs, vous serez vus à 50 mètres.
- Avec des accessoires réfléchissants, vous serez vus à 150 m (la longueur d'un terrain de foot et demi).



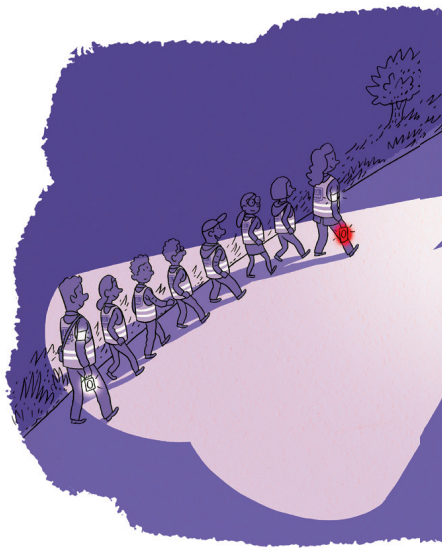


Dans l'obscurité ou lorsque la visibilité est mauvaise (moins de 200 m), les groupes conduits par un guide, qui marchent sur la route, doivent être éclairés. **L'éclairage** (qui peut être une lampe de poche, un phare de vélo...) doit être placé **en fonction du sens de circulation** du groupe :

OBLIGATION



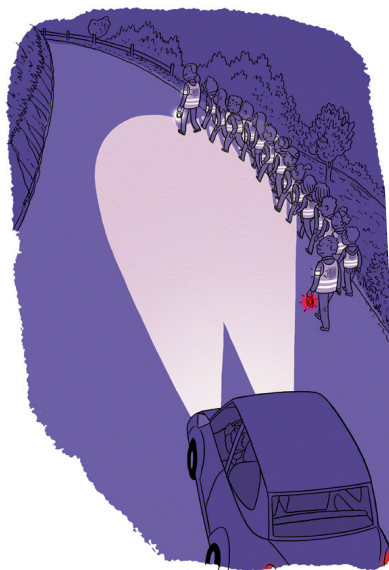
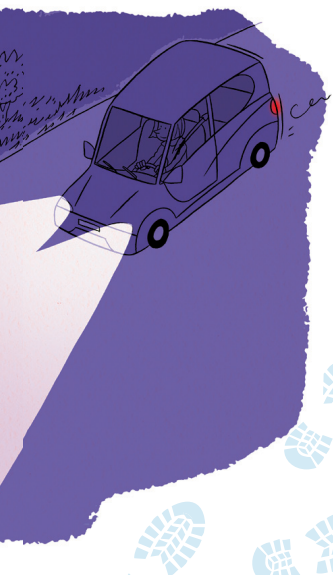
➔ **SI LE GROUPE CIRCULE À GAUCHE** sur la route (à contresens de la circulation des conducteurs), il faut un feu rouge à l'avant droit et un feu blanc ou jaune à l'arrière droit.





SI LE GROUPE CIRCULE À DROITE

sur la chaussée (dans le sens de circulation des conducteurs), il faut un feu blanc ou jaune à l'avant gauche et un feu rouge à l'arrière gauche.



Si tu appliques tous ces conseils lors de tes déplacements, tu amélioreras la sécurité de ton groupe et tu inculqueras aux enfants les bons réflexes. Ceux-ci leur seront très utiles lors de leurs futurs déplacements à pied.

Tu contribues ainsi plus largement à la sécurité routière et nous te remercions pour ton implication.

Nous remercions pour leur contribution :

- le SPW Mobilité et Infrastructure
- les différents mouvements de jeunesse



AWSR

AGENCE WALLONNE POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

081/821 300

www.awsr.be
info@awsr.be



Illustrations : Frédéric Thiry

Editeur responsable : F. Guillaume • Chaussée de Liège, 654c - 5100 Jambes • 2/2024 • Ne pas jeter sur la voie publique